



Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2024-2025

(https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive organisation modules heia 2024 f.pdf).

Domaine : Ingénierie & Architecture

Filière : Architecture
Orientation : -

1. Intitulé de module Code :	Options 3&4 Type de formation :	2024-25
B2M-OPTI-A	Bachelor	Autres :
Niveau :	Caractéristique :	
 Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autres : 	En cas d'échec définitif à un module défini comme ob pour acquérir le profil de formation correspondant, l'ét exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement précise conformément à l'article 25 du Règlement sur de base (bachelor et master) en HES-SO	udiant-e est de filière le
Type:	Organisation temporelle :	
 Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Autres : choix dans l'offre des options 	 Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre de printemps Semestre d'automne Autres : 	
2. Organisation		
Crédits ECTS 4		
Langue principale d'enseignement :		
☑ Français☑ Allemand☐ Autres :	☐ Italien ☐ Anglais	
3. Prérequis		
 ☐ Avoir validé le module ☐ Avoir suivi le module ☐ Pas de prérequis ☐ Autres : L'accès aux modules de deuxième année est réservé aux étudiant-e-s ayant réussi tout le programme de première année. 		

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne (https://www.heia-fr.ch/media/4urncvjo/230827_eia-fr_brochure_24-25_web_planches.pdf).





5. Contenu et formes d'enseignement

L'étudiant-e choisit des cours dans la liste ci-dessous jusqu'à concurrence d'un poids de 4 (les crédits supplémentaires ne seront pas comptabilisés dans les 60 crédits à obtenir pour la 2^{ème} année) :

Atelier interdisciplinaire : Construire, rénover, transformer, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire: Dangers naturels et gestion des risques, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire: Lecture du territoire et du paysage, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire : Matériaux-matérialité, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire : Aménager l'espace public, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier interdisciplinaire: Image & Construction, semestre d'automne	Poids 2/4
Valoriser ses projets, semestre d'automne	Poids 2/4
Un territoire pour le XXIe siècle, semestre d'automne	Poids 2/4
Atelier de la semaine thématique, à choix, semestre d'automne	Poids 1/4
Académie d'été, à choix, semestre d'automne	Poids 1 à 3/4, selon durée AE
Architecture et immobilier, semestre de printemps	Poids 2/4
Descriptif de prestations et métrages, semestre de printemps	Poids 2/4
Design graphique, semestre de printemps	Poids 2/4
Économie, entrepreneuriat et entreprise, semestre de printemps	Poids 2/4
En chantier(s), semestre de printemps	Poids 2/4
Asian Grand Tour, semestre de printemps	Poids 2/4
Académie d'été, à choix, semestre de printemps	Poids 1 à 3/4, selon durée AE

Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point ou d'une validation. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

7. Modalités de remédiation	7a Modalités de remédiation (en cas de
☐ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation ☐ Autre (précisez) :	répétition) ☐ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation ☐ Autre (précisez) :





8. Remarques

- L'accès à la deuxième année ne peut se faire en cours d'année académique.
- Les cours du module « Options 3&4 » sont les mêmes que ceux du module « Options 5&6 ». Ces cours sont donnés conjointement aux étudiant-e-s de 2^{ème} et 3^{ème} années. Certains cours sont également donnés conjointement aux étudiant-e-s d'architecture et de génie civil.
- Les ateliers interdisciplinaires sont donnés conjointement aux étudiant-e-s d'architecture, de génie civil et de l'école technique de la construction (ETC). Au minimum un atelier interdisciplinaire doit être suivi durant la formation.
- Les cours proposés en académies d'été font partie du module « Options 3&4 » et ont lieu soit l'été précédent le début de l'année académique, soit en fin d'année académique.
- Il n'est pas possible d'obtenir des crédits supplémentaires et de les comptabiliser sur les années suivantes.
- La semaine thématique est obligatoire.

9. Bibliographie

10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Noms responsables de module : Andrea Wiegelmann / Stéphane Commend

Descriptif validé le 19.07.2024 par la direction de la filière architecture